Règlementation globale Jeûne & Bien-être

Communication externe

- Notre métier étant "sensible" toutes les communications envers les médias (journaux, radios, télés...) sont exclusivement réservées à la Direction du Réseau, ou en accord avec elle.
- Le non respect de ces règles de communications externes peut mettre en danger l'avenir du Réseau et donc entrainer une sanction grave.

Ouverture et coopération réseau

Chaque structure du Réseau Jeûne & Bien-être est ouverte et coopère avec l'ensemble du Réseau et notamment sur les points suivants :

- Mettre en évidence l'affichage représentant l'ensemble des structures du Réseau dans la pièce commune.
- Accueillir et reconnaître les clients qui viennent d'autres structures du Réseau.
- Faciliter d'une manière générale l'accès pour les clients aux autres structures du Réseau.
- Lorsqu'un stage est complet, prévenir la centrale de réservation et proposer automatiquement un stage dans un autre centre aux prospects.
- Par ses actes et ses idées, participer à l'évolution commerciale et technique du Réseau.
- Lors de manifestations "Réseau" (salons, Médias...), chaque participant s'engage à ne communiquer que sur l'ensemble du réseau et évite de mettre en avant sa propre structure. Il peut à cet effet, distribuer les documentations générales du Réseau à sa disposition.

Accès fichiers clients

- Chaque structure a accès uniquement au fichier clients de son propre centre
- Les structures s'engagent à ne pas communiquer avec des clients n'appartenant pas à leur propre liste, qui n'ont donc jamais jeûné chez elle, sous peine de sanctions graves.

Formation annuelle

- Chaque structure s'engage à suivre la formation continue
- Ces formations se déroulent en présentiel
- Le coût de la formation est de 154€ H.T (base 2024).

Jeûne & Bien-être a un numéro de formateur et référencé QUALIOPI et enverra les programmes à chaque personne pour qu'elle puisse faire prendre en charge ses frais de formation par l'administration.

Certification qualité

Toutes les structures du Réseau Jeûne & Bien-être doivent obtenir leur certification qualité interne au Réseau. Cette certification est obtenue grâce aux indicateurs LOTUS. Une étude sera faite annuellement et un retour sera fait à chaque centre.

Redevances JBE Développement

- Voir annexe 2

Noms commerciaux et internet

- Le nom commercial de chaque structure se décompose ainsi : Jeûne & Bien-être en (région).
- Le nom accolé à "Jeûne & Bien-être" sera choisi en accord avec la Direction du Réseau.
- Ce nom de région peut correspondre à une petite région touristique, mais elle ne correspond pas à une exclusivité territoriale même si le nom choisi correspond à un département.
- Le réseau respectera un minimum de proximité de l'ordre de 30 Km (vol d'oiseau), sauf quand il y a plus d'une catégorie d'écart entre 2 centres.
- Les adresses des sites Internet seront rédigées ainsi: www.jeune-bienetre-*region*.fr
- Les adresses mails des structures seront rédigées ainsi: *prénom.nom*@jeune- bienetre-*region*.fr
- L'ensemble de ces noms commerciaux ou adresses internet seront déposés par le Réseau Jeûne & Bien-être et resteront la propriété de Jeûne & Bien-être.

Prix des stages par catégories

- Voir annexe fiche « Catégorie des centres »
- Le prix des séances de massage suit les mêmes règles que le prix des stages (fixé en 2024 à 60 € la séance d'1 heure).

Le système de fidélisation

- Un système de fidélisation est prévu pour les clients du réseau. Il a pour but d'offrir (hors hébergement) le septième stage au client après 6 inscriptions dans les structures du réseau.
- Le repérage se fait sur le fichier global du réseau par la structure accueillante.
- Un fond de fidélisation versé tous les ans par les structures au Réseau est prévu à cet effet et servira à rembourser les structures qui recevront un client bénéficiant d'une gratuité "fidélisation".
- Les sommes versées par an et par structure seront les suivantes:
    - La première année = 0 €
    - La deuxième année = 100 €
    - La troisième année et les suivantes = 200 €
- Un compte sera tenu annuellement et donnera lieu à des rectifications si besoin.

Outils et procédures

Chaque structure s'engage contractuellement à respecter le concept de la marque qu'elle représente. Ce concept tient compte notamment et de manière non exhaustive des critères suivants:

1. L'équipe d'encadrement : 1 encadrant pour 4 jeûneurs

2. Le planning quotidien des différentes activités communes à tous les centres :

    - Le suivi personnalisé de 8h 00 à 8h 30.
    - L'éveil corporel du matin de 8h 30 à 9h 30.
    - La randonnée d'environ 7 km et 300 m (maximum) de dénivelé positif de 10h à 14h 00.
    - La gamme des massages composée de séances d'une heure, de 16h à 19h et de 19h 30 à 21h 30.
    - Le bouillon de 19h à 19h 30, réalisé avec des légumes bio et différents tous les jours.
    - Les exposés du soir, entre 19h 30 et 21h (maximum), composés de 4 thèmes imposés (la présentation du déroulement du stage, le système digestif, l'hygiène alimentaire et l'hygiène de vie), sont réalisés à l'aide du PowerPoint fourni par le Réseau. Les 2 thèmes du mercredi et jeudi soir, sont dédiés aux spécificités des structures mais doivent tenir compte d'une explication de la reprise après le jeûne (30 minutes).
    - Le repas de reprise du vendredi soir, préparé avec les stagiaires selon un menu prédéfini.
    - La remise après les repas du vendredi, des diplômes, des clés USB et le retour et commentaire de chaque stagiaire sur la base de ses objectifs d'arrivée.
    - La visualisation du reportage photos en toute fin de soirée le vendredi.

3. Le respect scrupuleux des horaires et de l'organisation en générale.
    - Horaire de départ des activités.
    - horaire des massages (début et fin).
    - horaire du bouillon à 19h.
    - horaire des exposés (fin à 21h maximum)

4. Le suivi personnalisé (sauf besoin urgent).
    - Le matin à partir de 8 h en salle commune.
    - Après l'éveil matinal corporel à 9h 30.
    - Au retour de randonnée vers 14h 30.
    - Après les exposés à 21 h 00.

5. L'approche des clients (voir document pédagogique "module 1")
    - Le respect des procédures des demandes Prospects
    - Le respect des procédures des inscriptions clients

Fourniture réseau

- Le Réseau fournit chaque année des outils et produits qui répondent à des critères de marquage et de charte graphique cohérente.
- Ces fournitures sont listées sur un bon de commande et proposé en tout début d'année aux centres.
- Un tarif de ces articles est remis chaque fin d'année pour l'année suivante
- L'objectif de JBE est de centraliser les achats du plus grand nombre des produits utilisés par le réseau. L'objectif étant de faciliter les démarches des centres et d'obtenir la meilleure qualité à des prix raisonnables.

Publicité propre aux structures

- Le Réseau invite chaque structure à communiquer avec ses propres prospects et clients.
- La communication réalisée par l'équipe JBE sera réservée à une communication d'image ou d'information sur l'ensemble du Réseau.

Annexe 1

Tarifs et catégories des centres JBE 2023

L'offre commune à l'ensemble des centres du Réseau Jeûne & Bien-être :

Tous nos centres ont la même qualité d'encadrement et le même professionnalisme. Les activités proposées et les soins apportés par nos professionnels et nos responsables de centre sont identiques pour tout le Réseau.

La base commune de nos centres se compose d'espaces de massages bien-être, d'une salle d'éveil corporel et de salles collectives (exposés du soir, jeux, lecture, repos...).
Pour chaque centre, existe plusieurs choix de chambres : double (2 personnes), individuelle (selon disponibilité) et couple.

Les 4 catégories de centres énoncés ci-dessous se différencient par le confort de l'hébergement et la gamme d'équipements proposés. Ces catégories sont fortement nuancées par l'impact touristique et géographique. Les prix sont donc différents selon les catégories des centres choisis.

Les Centres "Horizon" englobent les centres à l'étranger (Maroc). Les centres positionnés à l'étranger intègreront par la suite les mêmes catégories mais en tenant compte des spécificités de chaque pays.

Les 4 catégories de centres Jeûne & Bien-être

Les centres « ESSENTIEL »

Les tarifs sont entre 590 € et 675 € (base chambre double)

(Option chambre individuelle en fonction des centres)

Les centres "ESSENTIEL" n'ont pas obligatoirement d'équipements. Le responsable de centre est propriétaire du gîte et pratique idéalement un métier identifié chez JBE.
Les chambres sont partagées à 2 personnes et ne sont pas toutes équipées de salle de bains et toilette privatives. Ils accueillent des groupes de 10 à 12 stagiaires en moyenne.

Les centres « HARMONIE »

Les tarifs sont entre 590 € et 675 € (base chambre double)

(Option chambre individuelle en fonction des centres)

Les centres "HARMONIE" disposent de la base commune (sauna, espace bien-être...).
Les chambres et les lieux sont confortables et la décoration agréable et sobre.
Les chambres peuvent être partagées à 2 ou proposées en chambres individuelles
Elles sont majoritairement équipées de salle de bains et toilette privatives.
Ces centres sont dans des régions à bonne attraction touristique.

Les centres « PLENITUDE »

Les tarifs sont à partir **à partir de 990 €** (base chambre double)

(Option chambre individuelle en fonction des centres)

Les centres "PLENITUDE" disposent de la base commune (sauna, espace bien-être...) et sont obligatoirement dotés d'équipements plus complets (piscine chauffée, jacuzzi, hammam...).
Les chambres et les lieux sont enchanteurs, pittoresques et la décoration délicate et personnalisée. Elles sont équipées de salle de bains et toilette privatives et proposent tout le nécessaire de toilettes (peignoir, chaussons…). Les chambres ont un nettoyage de propreté quotidien.
Ils sont dans des régions hautement touristiques

Les centres « HORIZON »

Les tarifs pour le Maroc sont de **940 €** (base chambre double)

(Option chambre individuelle en fonction des centres

Les centres "HORIZON" disposent de la base commune (sauna, espace bien-être...) et sont dotés d'équipements plus complets (piscine, jacuzzi, hammam...).
Les chambres et les lieux sont charmants et la décoration soignée.
Les centres "HORIZON" sont des centres situés à l'étranger, dans des sites très touristiques.
Les Tarifs des centres « HORIZON » : pour le Maroc se positionnent au même prix. Pour les autres pays ils dépendront de leur catégorie et aussi des spécificités locales.

Annexe 2

Redevances Jeûne & Bien-être

La redevance d'enseigne ou de marque (Annuelle)

Elle rémunère le droit d'usage conféré par le concédant au licencié sur ses signes distinctifs. Elle permet aussi de défendre la marque et de la promouvoir. Elle intervient aussi dans l'ensemble des frais liés aux dépôts de marque des centres et aux adresses web déposées.

En contrepartie de cette promotion et défense de la marque, le Licencié verse au Concédant les sommes suivantes :

750 € HT pour la catégorie des centres "Essentiel"
750 € HT pour les centres de taille "Verveine"
1000 € HT pour les autres catégories de centres

payable annuellement au plus tard le 15 janvier de chaque année

La redevance unique regroupant :

- La redevance d'assistance

Elle est la contrepartie de l'assistance fournie par le concédant aux licenciés tout au long du contrat. Les sommes ainsi perçues permettent de financer, d'une part, l'aide apportée aux licenciés et, d'autre part, la recherche permettant de favoriser l'évolution et l'amélioration du savoir-faire.
La redevance d'assistance prend en compte notamment le progiciel de gestion des stages "Lotus", l'intranet "Hermès", l'organisation des conventions annuelles et l'ensemble des outils et process liés à notre métier. Mais aussi l'aide technique (mailing, veille quotidienne, formation...) et la communication sur des éléments factuels et des statistiques apportées régulièrement.
Elle est donc un élément essentiel du licencié.

- La redevance publicitaire et commerciale

Elle permet de financer les campagnes publicitaires nationales que le concédant a l'obligation de réaliser pour l'ensemble du réseau. Elle finance aussi les moyens commerciaux mis à disposition des licenciés, étant précisé que l'ensemble des actions publicitaires et commerciales ne peuvent dans le cadre du réseau Jeûne & Bien-être se réaliser qu'au niveau national, les zones de

chalandises étant les mêmes pour tous les licenciés. Ces actions sont bien sûr déclinées à l'ensemble du réseau chaque année et sont ajustées dans leur coût, à la catégorie du centre concerné.
Ces 2 redevances sont réunies en une seule redevance depuis le 1er janvier 2024

Un avenant au contrat de licence a été signé par chaque centre

Redevance par jeûneur

Essentiel :	**90 € / jeûneur**
Harmonie :	**100 € / jeûneur**
Plénitude :	**110 € / jeûneur**
Horizon :	**110 € / jeûneur**